

## ANNEXE I

### Règlement d'examen

Certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat)		Scolaires (établissements privés hors contrat)	
Arts du bois à trois options Option A : sculpteur ornementaliste Option B : tourneur Option C : marqueteur			Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités)		Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités)	
			Formation professionnelle continue (établissements publics)		Formation professionnelle continue (établissements privés)	
			Enseignement à distance		Enseignement à distance	
			Candidats individuels		Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coefficient	Mode		Mode	Durée
<b>UNITÉS PROFESSIONNELLES</b>						
EP1 - Exécution d'un ornement et modelage (option A)	UP1	11(1)	Ponctuel pratique (2)		19h à 25h (3)	
Exécution d'une pièce tournée (option B)					12h à 16h (3)	
Exécution d'un ouvrage de marqueterie et exécution d'une lame de scie (option C)					24h à 28h (3)	
EP2 - Dessin (épreuve à option)	UP2	3	Ponctuel		5h30	
EP3 - Technologie et prévention des accidents	UP3	2	Ponctuel écrit et oral		1h20	
EP4 - Histoire des styles des arts du bois	UP4	1	Ponctuel		1h30	
<b>UNITÉS GÉNÉRALES</b>						
EG1 - Français et histoire-géographie	UG1	3	CCF*		Ponctuel écrit et oral	2h15
EG2 - Mathématiques - sciences	UG2	2	CCF*		Ponctuel écrit	2h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF*		Ponctuel	

\*CCF : contrôle en cours de formation

(1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle (VSP).

(2) L'évaluation de la VSP a lieu en CCF pour les candidats relevant de ce type d'évaluation (art 11 décret 2002-463 du 4/4/2002)

(3) plus 1 heure pour la VSP